SKI QUÉBEC ALPIN

2015-2016

Manuel d'adhésion des membres

Adopté en août 2015

Ski Québec Alpin

2015-2016 Information sur l'adhésion des membres

Table des matières

1. ADHÉSION DES MEMBRES 3

1.1 Survol 3

1.2 Catégories des membres de Ski Québec Alpin 2015-2016 5

1.3 Tarification 2015-2016 8

2. ASSURANCE 9

2.1 Police d'assurance-accidents dans le sport (PAAS) 9

ANNEXES 10

i. Formulaire d'adhésion 2015-2016 11

ii. Déclaration des athlètes FIS 14

iii. Formulaire d'évaluation médicale d'ACA 16

iv. Formulaire pour paiement Carte FIS 18

v. Déclaration de l'athlète CIP 19

vi. FAQ - Assurance PAAS 2015-2016 20

vii. Formulaire pour paiement/programme d'assurance accident et de sport - 2015-2016 22

1. ADHÉSION DES MEMBRES

1.1 Survol

Le présent document fournira les informations pertinentes en ce qui concerne l'adhésion des membres de Ski Québec Alpin

Tous droits d'adhésion des membres doivent être obtenus auprès d'un club de ski local reconnu par Ski Québec Alpin et exigent un renouvellement annuel. Les membres de catégorie compétitifs peuvent s'entraîner sur tout site préapprouvé dans le monde au sein d'un programme de club.

À l'exception des formulaires d'adhésions des détenteurs de cartes FIS ou CIP, tous les formulaires d'adhésions 2015-2016 complétés par les membres doivent être conservés par les clubs et devront être disponibles sur demande.

Tous les clubs membres de SQA devront s'assurer que les informations sur les athlètes, entraîneurs, officiels et bénévoles dans la base de données SQA soient inscrites avant le 31 janvier de la saison en cours. Une pénalité de 500$ s'appliquera automatiquement à tout club n'ayant pas fourni les informations requises. Voici le lien pour la base de données: http://www.skiquebec.qc.ca/membres.

Veuillez vous référer à l'Annexe i pour une copie du formulaire d'adhésion des membres pour 2015-2016.

<u>Cartes FIS en ski alpin et ski cross</u>

Les athlètes nés en 1999 sont à présent admissibles à une inscription à titre de coureurs FIS pour la saison 2015-2016. Les détenteurs de carte FIS (Fédération internationale de ski) doivent compléter en plus de leur formulaire d'adhésion de membre, la déclaration des athlètes FIS, le formulaire d'évaluation médicale d'ACA et le formulaire de paiement Carte FIS. Les cartes FIS SERONT ÉMISES lorsque ces quatre documents seront dûment complétés et envoyés à Geneviève Coulloudon, Responsable du service aux membres (genevieve@skiquebec.qc.ca).

Veuillez vous référer à l'Annexe ii pour le document de déclaration des athlètes FIS, à l'Annexe iii pour le formulaire d'évaluation médicale d'ACA et à l'Annexe iv pour le le formulaire de paiement Carte FIS.

Voici quelques précisions en lien avec les circuits FIS alpin pour la saison 2015-2016.

Championnat Junior Provincial ENL FIS:
La mission du « CJP » reste inchangée et ce circuit ciblera toujours une clientèle qui se voudra plus participative qu'élite. Ceci dit, le fait que ce circuit soit maintenant de catégorie FIS-ENL lui permet aussi de servir de porte d'entrée au monde des courses FIS. Les athlètes concourront donc pour des points FIS dans un circuit qui sera encadré par les règles de la FIS (équipement, traçage et pistes homologuées). À noter, que la règle d'un minimum de 100 pts FIS afin de participer au CJP demeure en place. Une carte FIS (provinciale, nationale ou internationale) est nécessaire pour participer à ce circuit.

Les courses FIS-ENL ouvertes:
Ces courses sont ouvertes à tous les coureurs détenteurs d'une carte FIS, et ce, quel que soit leurs profils de points FIS. Elles ont été ajoutées au calendrier québécois afin de faire le pont entre le CJP

et la Super Série et de permettre aux athlètes qui n'auront pas eu la chance de se qualifier pour les courses de la Super Série d'améliorer leur profil de points FIS. Les courses de catégorie FIS-ENL offrent une pénalité minimum de 40 pts. Ces courses ouvertes ne font pas partie d'un circuit spécifique. Une carte FIS (provinciale, nationale ou internationale) est nécessaire pour participer à ce circuit.

La SUPER SÉRIE :

Le circuit de La SUPER SÉRIE et le circuit EASTERN CUP deviennent un seul et unique circuit nord-est américain. La Super Série sera le rendez-vous des meilleurs skieurs en développement de l'est de l'Amérique du Nord. Les courses techniques seront toujours à sexe unique et les quotas disponibles seront restreints. Une carte FIS Internationale est nécessaire pour participer aux courses qui auront lieu aux États-Unis.

Cartes CIP

Les athlètes nés en 1999 sont à présent admissibles à une inscription à titre de coureurs CIP pour la saison 2015-2016. Les nouveaux détenteurs de carte du Comité international paralympique (CIP) doivent compléter et fournir en plus de leur formulaire d'adhésion de membre, la déclaration de l'athlète CIP, le formulaire d'évaluation médicale d'ACA, une copie couleur de leur passeport valide en format PDF et une photo du visage de style passeport (arrière-plan neutre, sans couvre-chef, sans lunettes et sans bandeau) en format JPG. Les cartes CIP NE SERONT PAS ÉMISES jusqu'à ce que tous les items demandés ne soient complétés et fournis au club de l'athlète. Les nouveaux détenteurs d'une carte CIP devront également fournir une copie de leurs documents d'inscriptions à SQA en les transmettant à genevieve@skiquebec.qc.ca.

Les athlètes CIP renouvelant leur carte de membre doivent uniquement remplir le formulaire d'adhésion de membre d'ACA.

Veuillez vous référer à l'Annexe v pour le document de déclaration de l'athlète CIP et l'Annexe iii pour le formulaire d'évaluation médicale d'ACA.

1.2 Catégories des membres de Ski Québec Alpin 2015-2016

MEMBRES COMPÉTITIFS				
Catégories de membres	**Âges d'admissibilité**	**Compétition**	**Assurances incluses**	**Formulaires requis**
Niveau introduction	**U10 et moins**	Peut concourir aux épreuves locales sanctionnées.	Assurance responsabilité	Formulaire d'adhésion 2015-2016
Cartes récréatives	**U12-U14**	Peut prendre part à des épreuves dans toutes les régions du Québec.	Assurance responsabilité	Formulaire d'adhésion 2015-2016
Cartes canadiennes	**U16 et plus**	Peut courser hors du Québec mais pas l'extérieur du Canada. Admissible à une qualification pour la sélection à l'équipe nationale.	Assurance responsabilité	Formulaire d'adhésion 2015-2016

PROGRAMMES DES MAÎTRES				
Maîtres-Laissez-passer de weekend	**U21 et plus**	Valide pour courser à une seule compétition. Ceci comprend les épreuves d'une journée our les séries tenues sur plusieurs jours.	Assurance responsabilité	Formulaire d'adhésion 2015-2016
Maîtres- Carte canadienne	**U21 et plus**	Peut concourir à un nombre illimités d'épreuves nationales sanctionnées Maîtres. Admissible à l'obtention d'une carte FIS.	Assurance responsabilité	Formulaire d'adhésion 2015-2016
Maîtres- Carte FIS	**30 ans et plus**	Permet aux membres de concourir aux épreuves internationales des Maîtres sanctionnées FIS. Doit posséder une carte canadienne pour être admissible à l'obtention d'une carte FIS Maîtres.	Assurance responsabilité	Formulaire d'adhésion d'ACA 2015- 2016, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA

CARTES FIS & CIP				
Catégories de membres	**Âges d'admissibilité**	**Compétition**	**Assurances incluses**	**Formulaires requis**
FIS Provinciale	**U18 et plus**	L'athlète peut concourir aux épreuves FIS au Québec.	Assurance responsabilité	Formulaire d'adhésion d'ACA 2015-2016, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA, , Formulaire pour paiement Carte FIS (alpin/ski cross) - 2015-2016
FIS Canadienne	**U18 et plus**	L'athlète peut concourir aux épreuves FIS tenues au Canada. Peut se qualifier aux épreuves canadiennes sanctionnées FIS de toutes catégories.	Assurance responsabilité, Police d'assurance-accidents dans le sport Classe 3	Formulaire d'adhésion d'ACA 2015-2016, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA, Formulaire pour paiement Carte FIS (alpin/ski cross) - 2015-2016
FIS Internationale	**U18 et plus**	L'athlète peut concourir à toutes épreuves FIS. Admissible à une qualification aux épreuves internationales sanctionnées FIS de toutes catégories.	Assurance responsabilité, Assurane-Accidents dans le sport classe 2. NB: il est possibles de se procurer des journées additionnelles si le voyage dépasse les 30 jours hors du Canada.	Formulaire d'adhésion d'ACA 2015-2016, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA, , Formulaire pour paiement Carte FIS (alpin/ski cross) - 2015-2016
CIP Canada	**U18 et plus**	Admissible à une qualification aux érpeuves sanctionnées CIP.	Assurance responsabilité, Police d'assurance-accidents dans le sport Classe 3	Formulaire d'adhésion d'ACA 2015-2016, déclaration des athlètes CIP, évaluation médicale d'ACA, copie du passeport, photo du visage format passeport
CIP Internationale	**U18 et plus**	Admissible à une qualification aux épreuves sanctionnées CIP.	Assurance responsabilité, Assurane-Accidents dans le sport classe 2. BN: il est possibles de se procurer des journées additionnelles si le voyage dépasse les 30 jours hors du Canada.	Formulaire d'adhésion d'ACA 2015-2016, déclaration des athlètes CIP, évaluation médicale d'ACA, copie du passeport, photo du visage format passeport

MEMBRES NON-COMPETITIFS				
Catégories de membres	**Âges d'admissibilité**	**Compétition**	**Assurances incluses**	**Formulaires requis**
Officiels	**TOUS ÂGES**	Pour les membres inscrits agissant à un poste d'officiel au sein d'un comité organisateur de course (CO) tel que défini aux Manuel des règles FIS/CIP/Canada Alpin. Doit avoir suivi un cours d'officiels de Canada Alpin.	Assurance responsabilité	Formulaire d'adhésion 2015-2016
Entraîneurs	**TOUS ÂGES**	Doit être à jour et en règle avec la Fédération des entraîneurs de ski du Canada (FESC) et Alpine Canada.	Assurance responsabilité	Formulaire d'adhésion 2015-2016
Membres généraux et bénévoles	**TOUS ÂGES**	Membres qui ne concurrent pas ou qui ne s'entraînent pas. Membres qui se portent volontaires à plus d'une reprise durant une saison à titre d'officiel ou non (ex. juge de porte, secrétariat à une épreuve de club, membre d'un conseil d'administration de club ou d'une OSP). Ces membres détiennent une couverture d'assurance lors de leur implication aux activités du club sur et hors neige.	Assurance responsabilité	Formulaire d'adhésion 2015-2016

ASSURANCE ACCIDENT (PAAS)				
Classe 2 PAAS	**TOUS ÂGES**	Recommandée pour les athlètes non- FIS/CIP et entraîneurs et officiels voyageant à l'étranger. Couverture pour une période de 30 jours consécutifs hors du pays. Le retour au Canada repart le compteur à zéro pour le calcul des jours consécutifs.	Doit être membre de SQA pour se qualifier	Formulaire pour paiement/programme d'assurance accident et de sport - 2015-2016
Classe 3 PAAS	**TOUS ÂGES**	Recommandée pour les athlètes non-FIS/CIP et entraîneurs et officiels de disciplines voyageant hors du Québec sans quitter le Canada.	Doit être membre de SQA pour se qualifier	Formulaire pour paiement/programme d'assurance accident et de sport - 2015-2016
Classe 4 PAAS	**TOUS ÂGES**	Recommandée pour les athlètes non-FIS et les entraîneurs qui voyagent uniquement aux É.U. La couverture est pour un seul voyage d'une durée maximale de 7 JOURS.	Doit être membre de SQA pour se qualifier	Formulaire pour paiement/programme d'assurance accident et de sport - 2015-2016
Classe 5 PAAS	**TOUS ÂGES**	Recommandée pour les athlètes non-FIS et aux entraîneurs qui voyagent aux É.U. Seulement. La couverture est pour un seul voyage d'une durée maximale de 14 JOURS.	Doit être membre de SQA pour se qualifier	Formulaire pour paiement/programme d'assurance accident et de sport - 2015-2016
Couverture additionnelle à l'étranger	**TOUS ÂGES**	Avec la classe 2, couverture supplémentaire disponilité lors des voyages à l'étranger	Doit s'être procurer la PAAS classe 2 pour se qualifier	Formulaire pour paiement/programme d'assurance accident et de sport - 2015-2016

1.3 Tarification 2015-2016

Tableau Membership 2015-2016				Cotisation - Non Retard	Cotisation - Retard	Cotisation - Retard	Liste FIS Immédiate	Inclus avec l'adhésion
Cartes Provinciales		**Âge**	**Année de Naissance**	**Avant le 7 janvier 2016**	**À partir du 8 janvier 2016**			
U6	SQA	4-5 ans	2010-2011	131 $	143 $			**1,2,5**
U8	SQA	6-7 ans	2008-2009	131 $	143 $			**1,2,5**
U10	SQA	8- 9 ans	2006-2007	131 $	143 $			**1,2,5**
U12	SQA	10-11 ans	2004-2005	146 $	158 $			**1,2,5**
U14	SQA	12-13 ans	2002-2003	146 $	158 $			**1,2,5**
Cartes Canadiennes		**Âge**	**Année de Naissance**	**Avant le 13 novembre 2015**	**À partir du 14 novembre 2015**			
U16 et +	CDN	14 ans et plus	2001 et moins	204 $	234 $			**1,2,5**
Cartes FIS		**Âge**	**Année de Naissance**	**Avant le 30 juin 2015**	**À partir du 1er juillet 2015**	**À partir du 31 juillet 2015**	**Liste FIS Immédiate**	
U18 et +	FIS Alpin ou SX (internationale)	16 ans et plus	1999 et moins	644 $	760 $	779 $	885 $	**1,2,3,4,5**
U18 et +	FIS Alpin + SX (internationale)	16 ans et plus	1999 et moins	727 $	843 $	906 $	1 012 $	**1,2,3,4,5**
U18 et +	FIS Alpin ou SX (Canadienne)	16 ans et plus	1999 et moins	371 $	487 $	506 $	613 $	**1,2,3,4,5**
U18 et +	FIS Alpin + SX (Canadienne)	16 ans et plus	1999 et moins	498 $	615 $	633 $	740 $	**1,2,3,4,5**
U18 et +	FIS Alpin ou SX (Provinciale)	16 ans et plus	1999 et moins	270 $	386 $	405 $	512 $	**1,2,3,5**
U18 et +	FIS Alpin + SX (Provinciale)	16 ans et plus	1999 et moins	397 $	514 $	532 $	638 $	**1,2,3,5**
Cartes IPC		**Âge**	**Année de Naissance**	**Avant le 13 novembre 2015**	**À partir du 14 novembre 2015**			
U18 et +	IPC Canada	16 ans et plus	1999 et moins	373 $	136 $			
U18 et +	IPC International	16 ans et plus	1999 et moins	652 $	161 $			
Cartes Maîtres		**Âge**	**Année de Naissance**	**Avant le 13 novembre 2015**	**À partir du 14 novembre 2015**			
M1	Maître - Laissez passer d'une fin de semaine	18 et plus	1997 et moins	96 $	98 $			**1,2,5**
MS	Maître -CDN	18 et plus	1997 et moins	130 $	136 $			**1,2,5**
MS	Maître -FIS	30 et plus	1985 et moins	130 $	146 $			**1,2,3,5**
L'ensemble des clubs et des régions membres de Ski Québec Alpin sont couverts par son assurance pour administrateurs et officiers (D&O)								

1- Cotisation Ski Québec Alpin
2- Cotisation Alpine Canada Alpin
3- Cotisation Fédération International de Ski
4- Assurance Accident Canada Alpin
5- Assurance Responsabilité civile de Ski Québec Alpin

Assurance PAAS	Coût
Classe 2	354,00 $
Classe 3	100,00 $
Classe 4	102,00 $
Classe 5	117,00 $
Frais supplémentaires par semaine*	25,00 $

* Disponible avec la classe 2 seulement

2. ASSURANCE

2.1 Police d'assurance-accidents dans le sport (PAAS)

Les conditions de la police PAAS sont annuelles et valides du 1er juillet au 30 juin. Pour les individus détenteurs d'une police Classe 2 ou Classe 3, la couverture est valide de la date d'adhésion à la police jusqu'au 30 juin de l'année suivante.

La Classe 4 de la PAAS est un nouveau régime offert cette saison qui permet aux athlètes non-FIS de participer aux compétitions et aux entraînements aux États-Unis pour une période n'excédant pas sept (7) jours. Cette police à utilisation unique fournit une couverture seulement pour la période demandée.

La Classe 5 de la PAAS, également nouvelle en 2015-2016 est similaire à la Classe 4 mais s'applique aux séjours de quatorze (14) jours.

Les Classes 4 & 5 de la police PAAS NE SONT PAS valides pour les voyages à l'extérieur des États-Unis.

PAAS Classe 2:

Recommandée pour les athlètes détenteurs de cartes FIS/CIP et les athlètes non-FIS qui voyagent hors des limites de l'Amérique du Nord que ce soit pour l'entraînement ou la compétition. Il est suggéré aux entraîneurs et officiels voyageant aussi hors du pays d'adhérer à cette police. La couverture est valide pour une période de trente (30) jours consécutifs hors du pays. Le retour au Canada repart le compteur à zéro pour le nombre de jours consécutifs de déplacement à l'étranger.

Dans l'éventualité où un athlète se trouverait à l'étranger pendant plus de trente (30) jours consécutifs, un avenant pour un ajout de journées additionnelles à l'étranger peut être obtenu à des frais supplémentaires.

La PAAS classe 2 est incluse pour les athlètes de ski alpin, para-alpin et ski cross dans leur adhésion lorsqu'ils se procurent une carte internationale FIS ou CIP. Cette assurance est obligatoire pour ce niveau de compétition.

PAAS Classe 3:

Recommandée pour les athlètes canadiens détenteurs de cartes FIS/CIP et fortement recommandée aux athlètes, entraîneurs et officiels qui doivent se déplacer hors de leur province de résidence sans sortir du Canada. La couverture est valide pour une période de dix (10) jours consécutifs à l'extérieur de sa province. Le retour à la province de résidence repart le compteur à zéro pour le nombre de journées de voyage à l'extérieur de la province.

La PAAS classe 3 est incluse pour les athlètes de ski alpin, para-alpin et ski cross dans leur adhésion lorsqu'ils se procurent une carte internationale FIS ou CIP. Cette assurance est obligatoire pour ce niveau de compétition.

Pour tout achat d'une police d'assurance hors de l'adhésion à la FIS /CIP, vous devez faire parvenir le formulaire pour paiement/programme d'assurance accident et de sport - 2015-2016 à Geneviève Coulloudon, genevieve@skiquebec.qc.ca.

Veuillez vous référer à l'Annexe vi pour la FAQ sur la PAAS pour 2015-2016 et à l'Annexe Vii pour le formulaire de paiement/programme d'assurance accident et de sport 2015-2016.

ANNEXES

i. Formulaire d'adhésion saison 2015-2016

SKI QUÉBEC ALPIN

SKI QUÉBEC ALPIN
ALPINE CANADA ALPIN
FORMULAIRE D'ADHÉSION
SAISON 2015-2016

ALPINE CANADA ALPIN

A . INFORMATION PERSONNELLE

NOM	PRÉNOM	GENRE	DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AAAA)
ADRESSE POSTALE	VILLE	PROV	CODE POSTAL
TÉLÉPHONE MAISON	CELLULAIRE	COURRIEL	NUMÉRO D'ASSURANCE-MALADIE DU MEMBRE
PRÉFÉRENCE DE LANGUE (ENCERCLEZ UN SEUL CHOIX)	ANGLAIS	FRANÇAIS	
CONTACT EN CAS D'URGENCE	LIEN AVEC LE MEMBRE	TÉLÉPHONE	

Si âgé de moins de 19 ans :

NOM COMPLET D'UN DES DEUX PARENTS	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	COURRIEL

B . INFORMATION SUR LE PROGRAMME

OSPT Ski Québec Alpin

NOM DU CLUB _____

COCHEZ LES CASES QUI S'APPLIQUENT À VOTRE PROGRAMME CETTE SAISON

DISCIPLINE

- ☐ ALPIN
- ☐ SKI CROSS
- ☐ PARA-ALPIN

CATÉGORIE

NON-COMPÉTITIF

- ☐ MEMBRE GÉNÉRAL
- ☐ ENTRAÎNEUR
- ☐ OFFICIEL
- ☐ BÉNÉVOLE

COMPÉTITION

- ☐ NIVEAU INTRODUCTIF (U10 et moins)
- ☐ RÉCRÉATIF (U12 à U14)
- ☐ NATIONAL (U16 et plus)
- ☐ MAÎTRES NATIONAL
- ☐ MAÎTRES PASSE DE FIN DE SEMAINE

LICENCES INTERNATIONALES

1ÈRE CARTE — **Encerclez la discipline appropriée**

- ☐ FIS PROVINCIALE — SX ou ALP
- ☐ FIS CANADA — SX ou ALP
- ☐ FIS INTERNATIONALE — SX ou ALP
- ☐ FIS MAÎTRES
- ☐ CIP CANADA
- ☐ CIP INTERNATIONALE

2ème CARTE

- ☐ FIS PROVINCIALE — SX ou ALP
- ☐ FIS CANADA — SX ou ALP
- ☐ FIS INTERNATIONALE — SX ou ALP

LES ATHLÈTES RENOUVELANT LEUR ADHÉSION DOIVENT INDIQUER LES NUMÉROS DE LICENCES APPLICABLES PLUS BAS :

NO : CARTE NATIONALE : NO. LICENCE FIS (ALP) : NO. LICENCE FIS (SX) NO.LICENCE CIP :

C. CONSENT / CONSENTEMENT

I HAVE READ AND UNDERSTAND THIS RELEASE OR LIABILITY AND INDEMNIFICATION AGREEMENT ON THE REVERSE PRIOR TO SIGNING IT AND I AM AWARE THAT BY SIGNING THIS RELEASE OF LIABILITY AND INDEMNIFICATION AGREEMENT I AM WAIVING CERTAIN LEGAL RIGHTS WHICH I OR MY HEIRS, NEXTOF-KIN, EXECUTORS, ADMINISTRATORS AND ASSIGNS MAY HAVE AGAINST THE RELEASEES. *IN SIGNING THIS CONSENT/RELEASE I AGREE TO THE FOLLOWING:*

ADMINISTRATORS AND ASSIGNS MAY HAVE AGAINST THE RELEASEES. IN SIGNING THIS CONSENT/RELEASE I AGREE TO THE FOLLOWING:

A) AUTHORIZE ACA/PSO AND/OR CLUB TO USE MY PHOTOGRAPH, IMAGE AND LIKENESS (“MY IMAGE”) IN ALL FORMS AND MANNER INCLUDING BUT NOT LIMITED TO PUBLICATION ON INTERNET WEBSITES, BROADCAST, AND ANY OTHER PUBLICATIONS AS RELEASED TO OR BY ACA, FOR THE PROMOTION OF SKIING.

B) COLLECTION AND USE OF ALL PERSONAL INFORMATION BY ACA PURSUANT TO ACA’S PRIVACY POLICY, WHICH IS LOCATED ON ACA’S WEBSITE (WWW.ALPINECANADA.ORG)

JE DÉCLARE AVOIR LU ET COMPRIS CETTE EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET D'INDEMNISATION AU VERSO AVANT DE LA SIGNER. JE COMPRENDS PARFAITEMENT QU'EN SIGNANT LADITE EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET D'INDEMNISATION, JE RENONCE À CERTAINS DROITS RECONNUS PAR LA LOI QUE MES HÉRITIERS OU MOI-MÊME, MES PLUS PROCHES PARENTS, MES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, LES ADMINISTRATEURS DE MA SUCCESSION ET MES AYANTS DROIT POURRIONS AVOIR CONTRE LES RENONCIATAIRES. EN SIGNANT CE CONSENTEMENT/EXONÉRATION, JE CONSENS À:

A) J'AUTHORISE ACA/OSP ET/OU LE CLUB À FAIRE USAGE DE MA PHOTOGRAPHIE, IMAGE ET REPRÉSENTATION (“MON IMAGE”) DANS TOUTES LES FORMES ET DE TOUTES LES FAÇONS POSSIBLES, DONT ET SANS S'Y LIMITER, LA PUBLICATION SUR LES SITES WEB INTERNET, LA TÉLÉDIFFUSION ET TOUTE AUTRE PUBLICATION ÉMISE À OU PAR ACA POUR LA PROMOTION DU SKI.

B) COLLECTION ET UTILISATION DE TOUS MES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PAR ACA SELON LA POLITIQUE SUR LA VIE PRIVÉE D’ACA QUE L’ON RETROUVE SUR LE SITE WEB D’ACA (WWW.ALPINECANADA.ORG)

RELEASE OF LIABILITY AND ASSUMPTION OF RISK AGREEMENT

PARTICIPANT: I AM AWARE THAT SKIING INVOLVES CERTAIN DANGER AND RISKS, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO COLLISION WITH NATURAL AND MAN-MADE OBJECTS AND WITH OTHER SKIERS AND SPECTATORS AND FALLING AT HIGH SPEED WHILE RACING OR TRAINING AND I FREELY ACCEPT AND FULLY ASSUME ALL SUCH DANGERS AND RISKS AND THE POSSIBILITY OR PERSONAL INJURY, DEATH, PROPERTY DAMAGE OR LOSS RESULTING THERE FROM.

IN CONSIDERATION OF ALPINE CANADA ALPIN (A.C.A.) AND THE CANADIAN SNOWSPORTS ASSOCIATION (THE C.S.A.) ACCEPTING MY APPLICATION FOR REGISTRATION AND PERMITTING ME TO PARTICIPATE IN COMPETITIONS, EVENTS OR TRAINING AUTHORIZED OR SANCTIONED BY A.C.A. AND THE C.S.A., I HEREBY FOR MYSELF MY HEIRS, NEXT-OF-KIN, EXECUTORS, ADMINISTRATORS AND ASSIGNS, HEREBY AGREE AS FOLLOWS:

1. TO WAIVE ANY AND ALL CLAIMS THAT I MAY HAVE AGAINST A.C.A., THE C.S.A., THE SKI CLUB, ZONE OR DIVISION NAMED IN SECTION ON THE REVERSE. ANY OTHER SKI CLUB OR SKI AREA CONNECTED WITH SUCH COMPETITIONS, EVENTS, TRAINING AND THEIR DIRECTORS, OFFICERS, COACHES, EMPLOYEES, REPRESENTATIVES, OFFICIALS, AGENTS, VOLUNTEERS AND SPONSORS (ALL OF WHOM ARE HEREINAFTER COLLECTIVELY REFERED TO AS THE RELEASEES).
2. TO RELEASE THE RELEASEES FROM ANY AND ALL LIABILITY FOR ANY LOSS, DAMAGE, INJURY OR EXPENSE THAT I MAY SUFFER OR THAT MY NEXT-OF-KIN MAY SUFFER AS A RESULT OF MY PARTICIPATION IN THE SAID COMPETITIONS, EVENTS OR TRAINING DUE TO ANY CAUSE, WHATSOEVER, INCLUDING NEGLIGENCE ON THE PART OF THE RELEASEES.
3. TO HOLD HARMLESS AND INDEMNITY THE RELEASEES FROM ANY AND ALL LIABILITY FOR ANY PROPERTY DAMAGE, PERSONAL INJURY OR DEATH TO ANY THIRD PARTY RESULTING FROM MY PARTICIPATION IN THE SAID COMPETITIONS EVENTS OR TRAINING.

RELEASE OF LIABILITY AND INDEMNIFICATION AGREEMENT (IF COMPETITOR UNDER 19 YEARS OF AGE)

PARENT / GUARDIAN: I HAVE READ AND UNDERSTAND THE RELEASE OF LIABILITY AND ASSUMPTION OF RISK AGREEMENT SET OUT ABOVE IN CONSIDERATION OF ALPINE CANADA ALPIN (A.C.A.) AND THE CANADIAN SNOWSPORTS ASSOCIATION, (C.S.A.) ACCEPTING THE APPLICATION FOR REGISTRATION OF:

(HEREAFTER REFERED TO AS "THE COMPETITOR") AND PERMITTING THE COMPETITOR TO PARTICIPATE TO COMPETITONS, EVENTS OR TRAINING AUTHORIZED OR SANCTIONED BY A.C.A. AND THE C.S.A.. I HEREBY FOR MYSELF, MY HEIRS, EXECUTORS, ADMINISTRATORS AND ASSIGNS AS FOLLOWS:

1. TO WAIVE ANY AND ALL CLAIMS THAT I MAY HAVE AGAINST A.C.A., THE C. S. A., THE SKI CLUB, ZONE OR DIVISION NAMED IN SECTION A ABOVE, ANY OTHER SKI CLUB OR SKI AREA CONNECTED WITH SUCH COMPETITIONS, EVENTS, TRAINING AND THEIR DIRECTORS, OFFICERS, COACHES, EMPLOYEES, REPRESENTATIVES, OFFICIALS, AGENTS, VOLUNTEERS AND SPONSORS (ALL OF WHOM ARE HEREINAFTER COLLECTIVELY REFERED TO AS THE RELEASEES.)
2. TO RELEASE THE RELEASEES FROM ANY AND ALL LIABILITY FOR ANY LOSS, DAMAGE INJURY OR EXPENSE THAT I MAY SUFFER OR THAT MY NEXT-OF-KIN MAY SUFFER AS A RESULT OF MY OR THE COMPETITOR'S PARTICIPATION IN THE SAID COMPETITIONS, EVENTS TRAINING DUE TO ANY CAUSE WHATSOEVER INCLUDING ANY NEGLIGENCE ON THE PART OF THE RELEASEES.
3. TO HOLD HARMLESS AND INDEMNITY THE RELEASEES FROM ANY AND ALL LIABILITY FOR ANY PROPERTY, DAMAGE, PERSONAL INJURY OR DEATH SUSTAINED BY THE COMPETITOR OR BY ANY THIRD PART RESULTING FROM THE COMPETITOR'S PARTICIPATION IN THE SAID COMPETITIONS, EVENTS OR TRAINING.

RELEASE OF LIABILITY, WAIVER OF CLAIMS AND INDEMNITY AGREEMENT

I FULLY RECOGNIZE AND AGREE THAT THE PROVINCIAL FIS LICENCE GRANTED TO ME BY ACA IS A LICENCE RESTRICTED TO ENTRY INTO FIS RACES WITHIN MY HOME PROVINCE ONLY.

I FURTHER ACKNOWLEDGE THAT I HAVE DECLINED TO PARTICIPATE IN THE CSA/ACA OUT OF COUNTRY SPORT ACCIDENT INSURANCE PROGRAM(SAIP) AND THAT I AM FULLY RESPONSIBLE FOR THE PAYMENT OF ANY ACCIDENT, MEDICAL, MOUNTAIN RESCUE OR EVACUATION COSTS THAT I MAY INCUR WHILE TRAINING OR COMPETING OUTSIDE OF MY HOME PROVINCE.

FURTHERMORE I AGREE THAT I WILL HOLD THE CSA/ACA AND AOA/SQA HARMLESS FROM ANY COSTS THAT MAY BE INVOICED OR ASSESSEDAGAINST THEM BY ANY SERVICE PROVIDER ASSOCIATED WITH ANY INJURY ARISING OUT OF TRAINING OR COMPETING OUTSIDE MY HOME PROVINCE.

THAT THIS AGREEMENT SHALL BE GOVERNED BY AND INTERPRETED IN ACCORDANCE WITH THE LAWS OF ATHLETES HOME PROVINCE; AND

THAT ANY LITIGATION INVOLVING THE PARTIES OF THIS AGREEMENT SHALL BE BROUGHT WITHIN THE LAWS OF THE ATHLETES HOME PROVINCE

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET ACCEPTATION DES RISQUES

PARTICIPANT: JE RECONNAIS QUE LE SKI ALPIN COMPORTE CERTAINS DANGERS ET RISQUES Y COMPRIS, SANS Y ÊTRE LIMITÉS, LES COLLISIONS AVEC DES OBJETS NATURELS OU FABRIQUÉS, DES SKIEURS ET DES SPECTATEURS, ET LES CHUTES À GRANDE VITESSE PENDANT UNE DESCENTE OU L'ENTRAÎNEMENT. J'ACCEPTE ET PRENDS EN CHARGE LIBREMENT ET TOTALEMENT TOUS CES RISQUES ET DANGERS, AINSI QUE LES RISQUES DE BLESSURES PERSONNELLES, DE DÉCÈS, DE DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ OU DE PERTES QUI POURRAIENT EN DÉCOULER.

DANS LE CAS OÙ ALPINE CANADA ALPIN (A.C.A.) ET L'ASSOCIATION CANADIENNE DES SPORTS D'HIVER (A.C.S.H.) ACCEPTENT MA DEMANDE D'INSCRIPTION ET ME PERMETTENT DE PRENDRE PART À DES COMPÉTITIONS, ACTIVITÉS OU SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT AUTORISÉES OU SANCTIONNÉES PAR A.C.A. ET OU L'A.C.S.H.. JE CONSENS EN MON NOM ET EN CELUI DE MES HÉRITIERS, DE MES PLUS PROCHES PARENTS, DE MES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, DES ADMINISTRATEURS DE MA SUCCESSION ET DE MES AYANTS DROITS, À ME CONFORMER AUX DISPOSITIONS SUIVANTES:

1. JE RENONCE À TOUTE RÉCLAMATION QUE JE POURRAIS AVOIR CONTRE A.C.A., L'A.C.S., H.,LE CLUB DE SKI, ZONE OU DIVISION CITÉ DANS LA SECTION À L'ENDOS, TOUT AUTRE CLUB DE SKI OU TOUTE STATION DE SKI LIÉS À CES COMPÉTITIONS, ACTIVITÉS, ET SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT AINSI QUE LEURS DIRECTEURS, ADMINISTRATEURS, ENTRAÎNEURS, EMPLOYÉS, REPRÉSENTANTS, PORTE-PAROLES, AGENTS, BÉNÉVOLES ET COMMANDITAIRES (ET QUI SONT TOUS DÉSIGNÉS CI- APRÈS SOUS L'APPELLATION "LES RENONCIATAIRES").
2. J'EXONÈRE LES RENONCIATAIRES DE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE, TOUT DOMMAGE, TOUTE BLESSURE OU DÉPENSE QUE MES PLUS PROCHES PARENTS OU MOI-MÊME POURRIONS SUBIR À LA SUITE DE MA PARTICIPATION AUX DITES COMPÉTITIONS ACTIVITÉS OU SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT PEU IMPORTE LA CAUSE, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE DE LA PART DES RENONCIATAIRES.
3. J'EXONÈRE LES RENONCIATAIRES DE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ, TOUTE BLESSURE PERSONNELLE OU TOUT DÉCÈS D'UNE TIERCE PERSONNE, RÉSULTANT DE MA PARTICIPATION AUX DITES COMPÉTITIONS, ACTIVITÉS OU SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET D'INDEMNISATION (SI LE COMPÉTITEUR EST ÂGÉ DE MOINS DE 19 ANS)

PARENT / TUTEUR: JE DÉCLARE AVOIR LU ET COMPRIS LA FORMULE D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET D'ACCEPTATION DES RISQUES DÉCRITE CI-DESSUS DANS LE CAS OÙ ALPINE CANADA ALPIN (A.C.A.) ET L'ASSOCIATION CANADIENNE DES SPORTS D'HIVER (A.C.S.H.) ACCEPTENT LA DEMANDE D'ADHÉSION DE:

(DÉSIGNÉ(E) CI-APRÈS COMME "L'ATHLÈTE") ET LUI PERMET DE PRENDRE PART À DES COMPÉTITIONS, ACTIVITÉS OU SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT AUTORISÉES OU SANCTIONNÉES PAR A.C.A. ET L'A.C.S.H.. JE CONSENS EN MON NOM ET EN CELUI DE MES HÉRITIERS, DE MES PLUS PROCHES PARENTS, DE MES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, DES ADMINISTRATEURS DE MA SUCCESSION ET DE MES AYANTS DROITS, À ME CONFORMER AUX DISPOSITIONS SUIVANTES:

1. JE RENONCE À TOUTE RÉCLAMATION QUE JE POURRAIS AVOIR CONTRE A.C.A., L'A.C.S.H., LE CLUB DE SKI, LA ZONE OU DIVISION CITÉ DANS LA SECTION À L'ENDOS, TOUT AUTRE CLUB DE SKI OU TOUTE STATION DE SKI LIÉS À CES COMPÉTITIONS, ACTIVITÉS ET SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT AINSI QUE LEURS DIRECTEURS, ADMINISTRATEURS, ENTRAÎNEURS, EMPLOYÉS, REPRÉSENTANTS, PORTE-PAROLES, AGENTS, BÉNÉVOLES ET COMMANDITAIRES (ET QUI SONT TOUS DÉSIGNÉS CI- APRÈS SOUS L'APPELLATION "LES RENONCIATAIRES").
2. J'EXONÈRE LES RENONCIATAIRES DE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE, TOUT DOMMAGE, TOUTE BLESSURE OU DÉPENSE QUE MES PLUS PROCHES PARENTS OU MOI-MÊME POURRIONS SUBIR À LA SUITE DE MA PARTICIPATION OU CELLE DU COMPÉTITEUR AUX DITES COMPÉTITIONS, ACTIVITÉS OU SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT PEU IMPORTE LA CAUSE, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE DE LA PART DES RENONCIATAIRES.
3. J'EXONÈRE LES RENONCIATAIRES DE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ, TOUTE BLESSURE PERSONNELLE, DÉCÈS DU COMPÉTITEUR OU CELUI D'UNE TIERCE PERSONNE RÉSULTANT DE LA PARTICIPATION DU COMPÉTITEUR AUX DITES COMPÉTITIONS, ACTIVITÉS OU SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT.

DÉCHARGE DE RESPONSABITLITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET ENTENTE D'INDEMINISATION

JE RECONNAIS PLEINEMENT ET J'ACCEPTE QUE LA LICENCE FIS PROVINCIALE QUI M'EST ACCORDÉE PAR ACA SOIT UNE LICENCE RESTREINTE ET LIMITÉE À L'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES FIS TENUES DANS MA PROVINCE UNIQUEMENT.
JE RECONNAIS PLEINEMENT QUE J'AI RENONCÉ DE PARTICIPER AU PROGRAMME D'ASSURANCE DANS LE SPORT À L'ÉTRANGER DE L'ACSH/ACA (PAAS) ET JE SUIS ENTIÈREMENT RESPONSABLE DU PAIEMENT DE TOUTES DÉPENSES OU TOUS FRAIS RELIÉS À UN ACCIDENT, AUX SOINS MÉDICAUX, À UN SAUVETAGE EN MONTAGNE OU À UNE ÉVACUATION QUE JE POURRAIS DEVOIR DÉBOURSER PENDANT UN ENTRAÎNEMENT OU UNE COMPÉTITION HORS DE MA PROVINCE DE RÉSIDENCE.
DE PLUS, J'ACCEPTE DE NE PAS TENIR L'ACSH/ACA ET AOA/SQA RESPONSABLES DE TOUTES DÉPENSES QUI POURRAIENT M'ÊTRE FACTURÉES OU ESTIMÉES CONTRE EUX PAR QUELCONQUE FOURNISSEUR DE SERVICES ASSOCIÉ À TOUTE BLESSURE SURVENUE LORS D'UN ENTRAÎNEMENT OU D'UNE COMPÉTITION HORS DE MA PROVINCE DE RÉSIDENCE.
JE RECONNAIS QUE LA PRÉSENTE ENTENTE SERA RÉGIE ET INTERPRÉTÉE PAR LES LOIS APPLICABLES DE LA PROVINCE DE RÉSIDENCE DE L'ATTHLÈTE ET QUE TOUT LITIGE IMPLIQUANT LES PARTIES À LA PRÉSENTE ENTENTE SOIT RÉGLÉ EN VERTU DES LOIS DE LA PROVINCE DE RÉSIDENCE DE L'ATHLÈTE.

PARTICIPANTS SIGNATURE /SIGNATURE DU PARTICIPANT DATE SIGNATURE OF PARENT OR GUARDIAN/SIGNATURE DU PARENT OU TUTEUR (IF UNDER 19/MOINS DE 19 ANS) DATE

NAME OF WITNESS/NOM DU TEMOIN SIGNATURE OF WITNESS/SIGNATURE DUTEMOIN DATE

RÉVISION AVRIL 2015

ii. Déclaration des athlètes FIS

DECLARATION DES ATHLETES EN RELATION AVEC L'INSCRIPTION A LA FEDERATION INTERNATIONALE DE SKI (FIS)

Conscient du fait que ma signature au bas de la présente déclaration ne limite pas l'obligation des organisateurs de préparer et maintenir les infrastructures servant aux courses de compétitions et de conduire ces dernières conformément aux règles et standards de sécurité édictées par la FIS, je soussigné/e,

Nom	Prénom	DDN	Pays
Club de Ski/Snowboard :			
Discipline: alpin ☐ nordique☐ autre ☐		Sexe: masculin ☐ féminin ☐	

déclare ce qui suit:

1. REGLES, REGLEMENTS ET PROCEDURES DE LA FIS

Je comprends et accepte que ma participation à toute compétition faisant partie d'un calendrier FIS est sujette à mon acceptation de toutes les Règles, Règlements et Procédures de la FIS qui sont applicables en relation avec cette compétition. En conséquence, j'accepte d'être sujet à ces Règles, Règlements et Procédures et à la compétence des instances en charge de les appliquer. Sans que cela soit limité à ce cas, j'accepte en particulier la compétence exclusive du Tribunal Arbitral du Sport à Lausanne, lorsque celle-ci est instituée par les Règles FIS.

2. RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES RISQUES

Je suis pleinement conscient des risques potentiels que comporte la pratique du ski de compétition, notamment ceux découlant de la vitesse et des forces de gravitation, que ce soit lors d'entraînements ou durant les compétitions elles-mêmes. Je reconnais qu'il existe des risques liés à la recherche de performances en compétition, laquelle me conduit à exercer mes capacités physiques à leur limite. Je reconnais également que les facteurs de risque incluent aussi l'équipement, les conditions atmosphériques et les conditions de terrain, ainsi que des obstacles naturels ou artificiels. Je suis par ailleurs conscient que certains mouvements ou actions ne peuvent pas toujours êtres prévus ou contrôlés et par conséquent ne peuvent être évités ou prévenus par des mesures de sécurité.

En conséquence, je sais et accepte que lorsque je prends part à de telles compétitions, mon intégrité physique et, dans les cas extrêmes, ma vie même peuvent être en danger.

De plus, je sais et accepte que les dangers mentionnés, liés à ma participation peuvent menacer des tiers dans les aires de compétition et d'entraînement.

Je conduirai ma propre inspection des pistes de compétition et d'entraînement. Je notifierai immédiatement le Jury de tout souci que je pourrais avoir en relation avec la sécurité.

Je reconnais que je suis responsable du choix d'un matériel approprié et de son état, de la vitesse à laquelle je cours et de celui de ma ligne de course.

3. RESPONSABILITE PERSONNELLE

Je comprends que je puisse être tenu responsable personnellement vis-à-vis de tiers en raison de dommages découlant d'atteintes à l'intégrité corporelle ou à la propriété que ces tiers peuvent subir en raison de circonstances liées à ma participation à des entraînements ou des compétitions.

Je reconnais que les organisateurs n'ont pas la responsabilité d'inspecter et de surveiller mon équipement.

4. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Dans la mesure permise par les dispositions légales applicables, je décharge la FIS, mon Association Nationale et les organisateurs, ainsi que leurs membres, organes, employés, bénévoles, auxiliaires, mandataires et agents respectifs, de toute responsabilité en relation avec toute perte, atteinte, ou dommage subi en relation avec ma participation à des compétitions ou entraînements sanctionnés par la FIS.

5. REGLEMENT DES LITIGES

Sans préjudice à la compétence des instances compétentes au regard des Règles, Règlements et Procédures de la FIS, auxquelles j'accepte de me soumettre comme conséquence de ma participation à des compétitions qui figurent dans le calendrier FIS (cf. point 1 ci-dessus), j'accepte que toute dispute qui n'est pas décidée en application des procédures prévues dans les Règles et Règlements de la FIS, et qui s'élève entre moi-même et la FIS et/ou les organisateurs d'une compétition du calendrier FIS, incluant sans limitation celles liées à des prétentions en dommages et intérêts élevées par une partie à l'encontre de l'autre et résultant de circonstances (actes ou omissions) liées à ma participation à de telles compétitions, sera examinée au regard du droit suisse et tranchée exclusivement par arbitrage par devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne, conformément aux règles d'arbitrage du TAS alors en vigueur.

Cette déclaration et son interprétation sont soumises au droit Suisse. Dans la mesure permise par les dispositions légales applicables, elle liera mes héritiers, parents, membres de ma famille et successeurs en droit qui pourraient engager des actions judiciaires en raison des mêmes circonstances.

Je confirme avoir lu et compris la présente déclaration.

Lieu	Date	Signature de l'athlète

Pour les athlètes mineurs (selon la loi du pays de l'athlète):
Il est confirmé ici que je/nous, à titre de détenteurs(s) de l'autorité parentale/tutélaire sur l'athlète, donne/ons son/leur consentement à l'acceptation de l'athlète à être lié par les termes et conditions de la présente déclaration..

Nom (car. d'imprimerie)	Date	Relation	Parents/tuteur: signature

Alpine Canada Alpin
Suite 302, 151 Canada
Olympic Road S.W.
Calgary, AB, T3B 6B7
T: 403-777-3200
E: info@alpinecanada.org

iii. Forumulaire d'évaluation médicale d'ACA

Alpine Canada Alpin
Évaluation médicale

*Veuillez joindre une photo format passeport au formulaire dûment complétée

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ATHLÈTE

Nom _____ Prénom : _____

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : _____ Genre : H F

Numéro de carte d'assurance-maladie _____ provinciale :

Couverture supplémentaire pour la santé si vous en _____ p

_____

_____

_____

Nom du club : _____

Nom de l'Organisation provinciale de ski: _____

2. HISTORIQUE MÉDICAL (Veuillez joindre des pages additionnelles au besoin)

Antécédents familiaux:

_____

_____

_____

_____

Historique personnel médical/chirurgies (incluant les dates des opérations et le nom des médecins/chirurgiens) :

_____

_____

_____

_____

Immunisations (DPT/TD, Hép A et B, grippe):

_____

_____

_____

3. STATUT MÉDICAL ACTUEL (Veuillez joindre des pages additionnelles au besoin)

Examen physique:

_____

_____

_____

_____

Examen biomécanique (incluant un examen musculosquelettique, ADM des articulations, alignement):

_____

_____

Genre/appareil reproductif: Homme en santé:_____Femme en santé:_____

Alpine Canada Alpin
Suite 302, 151 Canada
Olympic Road S.W.
Calgary, AB, T3B 6B7
T: 403-777-3200
E: info@alpinecanada.org

Vision:_____

Nota bene: il est recommandé que les athlètes subissent un test de la vue pour le sport.

4. RÉSUMÉ DES PRÉOCCUPATIONS MÉDICALES ET PLAN D'ACTION (Veuillez joindre des pages additionnelles au besoin)

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Je reconnais par les présentes que cet athlète est physiquement capable de prendre part à tous les aspects de la compétition de ski alpin et/ou ski cross.

_____ _____
Signature du médecin Date

_____ _____
Nom du médecin (caractères d'imprimerie) Téléphone

VEUILLEZ JOINDRE DES PAGES ADDITIONNELLES AU BESOIN

*** Si vous vous blessez pendant la saison, veuillez vous renseigner auprès de votre entraîneur pour le processus d'application de la pénalité simple prévue à la FIS.*

.

iv. Formulaire pour paiement carte FIS (alpin/ski cross) - 2015-2016

SKI QUÉBEC ALPIN

Formulaire pour paiement Carte FIS (alpin/ski cross) - 2015-2016
Veuillez svp joindre ce document à vos formulaires !

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

COURRIEL : _____

TÉLÉPHONE : _____

Ce document doit être accompagné de :

- Formulaire ACA
- Déclaration d'athlète
- Formulaire médical

Cartes FIS		Âge	Année de Naissance	Avant le 30 juin 2015	À partir du 1er juillet 2015	À partir du 31 juillet 2015	Liste FIS Immédiate
U18 et +	FIS Alpin ou SX (internationale)	16 ans et plus	1999 et moins	644 $	760 $	779 $	885 $
U18 et +	FIS Alpin + SX (internationale)	16 ans et plus	1999 et moins	727 $	843 $	906 $	1 012 $
U18 et +	FIS Alpin ou SX (Canadienne)	16 ans et plus	1999 et moins	371 $	487 $	506 $	613 $
U18 et +	FIS Alpin + SX (Canadienne)	16 ans et plus	1999 et moins	498 $	615 $	633 $	740 $
U18 et +	FIS Alpin ou SX (Provinciale)	16 ans et plus	1999 et moins	270 $	386 $	405 $	512 $
U18 et +	FIS Alpin + SX (Provinciale)	16 ans et plus	1999 et moins	397 $	514 $	532 $	638 $

Paiement : **CHÈQUE** ☐ **VISA** ☐ **MASTERCARD** ☐

Nom sur la carte de crédit : _____

 # Carte : _____ **EXP.** _____

Signature du détenteur de la carte : _____

La carte ne sera pas activée s'il manque des formulaires ou le paiement.

Vous avez le choix de payer la carte FIS par chèque ou par carte de crédit.
Le paiement doit être fait au moment de la remise des trois formulaires

Chèque : Fait à l'ordre de : Ski Québec Alpin
Pour l'envoi des formulaires et du chèque par la poste (si vous choisissez ce mode de paiement):

Ski Québec Alpin
Att : Geneviève Coulloudon
4545 Pierre De-Coubertin
Montréal (QC) H1V 0B2

Il est également possible de remettre vos formulaires en personne.
(Sur rendez-vous seulement)

v. Déclaration des athlètes CIP

FORMULAIRE D'ADMISSIBILITÉ DU CODE DE L'ATHLÈTE CIP

International Paralympic Committee

Comité national paralympique	Comité canadien paralympique		
Code CNP		**Sport**	Alpin
Nom de famille			
Prénom			
Date de naissance (JJ/MM/AAAA)		**Genre**	**Homme** ☐ **Femme** ☐

Je comprends qu'en tant qu'athlète détenteur d'une licence pour courser lors de compétitions CIP, je prends part à des épreuves qui possèdent une importance internationale et historique constante et que selon une des conditions de détention d'une licence de compétition et en considérant l'acceptation de ma participation aux compétitions CIP, je reconnais et j'accepte les points suivants :

1. D'être filmé, diffusé à la télévision, photographié, identifié et de toute autre façon enregistré lors de toute compétition CIP. Le CIP et toute personne autorisée par le CIP aura le droit de conserver ces images et les utiliser pour tout objectif relatif à la promotion du mouvement paralympique;
2. Toutes les photographies et images en mouvement prises par moi-même lors de toute compétition CIP dont celles d'athlètes sur les sites officiels pendant ces compétitions, pourront être uniquement utilisées pour des fins personnelles et dans un dessein non-commercial seulement, à moins d'avoir préalablement obtenu le consentement écrit du CIP;
3. Me conformer au Manuel du CIP, aux Règles techniques sportives du CIP et Règles de classification du sport auquel je prends part et toutes autres règles et règlements qui s'appliquent à ma participation à toute compétition CIP (ci-après appelées les « Règles sportives du CIP »). Ces documents peuvent être trouvés ou on peut y accéder via les liens sur le site Web du CIP ou obtenus sur demande écrite au siège social du CIP. Je comprends qu'il est considéré que j'ai lu et compris lesdits documents;
4. Que mes inscriptions aux compétitions CIP seront gérées par le Comité national paralympique (CNP) ou la Fédération sportive nationale reconnue par le CIP (si applicable);
5. Accepter les critères d'admissibilité, de qualification et de participation déterminés par le CIP pour les diverses compétitions CIP;
6. Respecter les principes d'esprit sportif et de non-violence et se comporter en conséquences lors des compétitions CIP;
7. Respecter le Code antidopage du CIP et particulièrement ne pas consommer, posséder et faire le trafic de toute substance ou utiliser tout procédé interdits et mentionnés à la liste au Code mondial antidopage. J'accepte également que des tiers dont les forces de l'ordre et les services douaniers transfrontaliers échangent mon information personnelle avec le CIP afin d'aider à l'application du Code antidopage du CIP;
8. Ne pas participer ou prendre part à tout jeu de hasard ou services de mises relativement à toute épreuve du CIP et je ne miserai surtout pas sur moi-même, mon équipe ou tout compétiteur ou adversaire (pour perdre ou gagner). J'empêcherai les membres de ma famille ou mes amis de faire de même. Je ne partagerai aucune information sur les performances relativement aux compétiteurs prenant part à une épreuve du CIP et je n'accepterai jamais d'argent ou tout autre avantage en retour pour influencer le sort d'une épreuve;
9. Respecter toutes les règles et tous les règlements du CIP en matière de publicité, d'affichage de commandites, de propagande et de marques des manufacturiers de vêtements et d'équipement pour les compétitions CIP; et,
10. Consentir à la collecte et l'utilisation de renseignements personnels et de données statistiques lors de projets de recherche approuvés par le CIP (par ex. questionnaires de biographies d'athlètes, films, évaluations, rencontres médicales, etc.) menés lors d'épreuves du CIP.

ACCEPTATION DE L'AUTORITÉ SUPRÊME RÈGLES TECHNIQUES SPORTIVES

Je reconnais et accepte que les règles techniques sportives, soit toutes les règles relatives à la compétition, domaine de jeu et classification, de mon sport à toute compétition CIP soient sujettes à l'autorité du CIP et tout litige qui pourrait survenir soit résolu par le CIP dont la décision sur de telles questions qui sera finale et exécutoire.

Je reconnais et j'accepte que les décisions relatives aux règles sportives techniques ou de classification ne sont pas sujettes à un appel au-delà de la décision prise lors des processus d'appel spécifiques au sport tel qu'établi aux processus d'appel des règles techniques sportives ou de classification respectives déterminés dans les règles de classification applicables aux compétitions particulières du CIP auxquelles je participe. Je n'entreprendrai aucune action, demande d'arbitrage ou litige ou chercherai aucune autre forme de dédommagement auprès de toute autre cour ou tribunal relativement à de telles décisions.

ACCEPTATION D'UN ARBITRAGE EXÉCUTOIRE

Je reconnais et j'accepte que tout litige survenant hors de la sphère des règles techniques sportives survenant lors des compétitions CIP sera soumis exclusivement au tribunal d'arbitrage du sport (TAS). Un tel litige sera tranché en vertu du code du TAS pour les arbitrages en matière de sport, réservé aux compétitions couvertes par les règles ad hoc d'arbitrage du TAS et j'accepte que les règles ad hoc d'arbitrage régissent la procédure de règlement des différends. Les décisions du TAS sont finales, sans appel et exécutoires.

ACCEPTATION DU RISQUE ET RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS

Je reconnais que je participe aux compétitions CIP à mes propres risques. Je prendrai toutes les mesures raisonnables pour me protéger et protéger les autres compétiteurs, les officiels et les spectateurs de toute blessure ou autre préjudice. Je reconnais également être responsable des biens que j'apporte sur les sites de compétitions CIP et que les comités organisateurs locaux et le CIP acceptent la responsabilité de toute perte ou dommages relatifs à ces biens.

Je dégage les COL, le CIP et leurs membres exécutifs, administrateurs, directeurs, employés, bénévoles, entrepreneurs ou agents (aux limites permises par la loi) pour toute perte, blessure ou tout dommage subi par ma faute en relation avec ma participation à toute compétition CIP.

Signature de l'athlète		Date
Nom en caractères d'imprimerie du parent/tuteur légal (selon les lois nationales applicables)	Signature du parent/tuteur légal	Date
Brianne Law, Alpine Canada Alpin		07/01/2015
Nom en caractères d'imprimerie de la Fédération nationale sportive reconnue par le CIP	Signature	Date et timbre

POLICE D'ASSURANCE-ACCIDENTS DE SPORT
Canada Alpin

ALPINE CANADA ALPIN

ACCIDENT LIÉ À UN RISQUE PARTICULIER

Police no :	SRG 9144071	
Pour déclarer un sinistre :	1 877 317-8060	Bureau du service local des réclamations (heures d'ouverture de 8 h 45 à 16 h 45, heure de l'Est)
	1 877 204-2017	Services d'assistance AIG Canada et ÉU (24 heures)
	0 715 295-9967	Services d'assistance AIG ailleurs dans le monde (24 heures, appel à frais virés)*

** Si vous avez de la difficulté à avoir la ligne lorsque vous être outremer, veuillez consulter les directives d'appels internationaux auprès de votre OSN*

Assureur :	La Compagnie d'assurance AIG du Canada
Courtier d'assurance :	BFL CANADA risques et assurances inc.
Période d'assurance :	Du 1er juillet 2015 au 1er juillet 2016

Admissibilité :	Tous les athlètes de ski alpin, de ski para-alpin et de ski cross, gérants, entraîneurs et officiels inscrits au registre de Canada Alpin.
Classe 1 :	Obligatoire pour les athlètes FIS/CIP niveau national et développement et les entraîneurs
Classe 2 :	Obligatoire pour tous les athlètes internationaux détenteurs de cartes FIS/CIP et les athlètes Non-FIS qui voyagent hors de l'Amérique du nord. Recommandée aux entraîneurs et officiels de discipline qui se déplacent à l'extérieur du pays.
Classe 3 :	Obligatoire pour tous les athlètes provinciaux détenteurs d'une carte FIS/CIP recommandée aux athlètes Non-FIS, entraîneurs et officiels qui se déplacent à l'extérieur de leur province, mais qui ne voyagent pas hors du Canada.
Classe 4 :	Obligatoire pour les athlètes Non-FIS, les entraîneurs et les officiels qui voyagent aux ÉU seulement, sujet à approbation de voyage.
Classe 5 :	Obligatoire pour les athlètes Non-FIS, les entraîneurs et les officiels qui voyagent aux ÉU seulement, sujet à approbation de voyage.
Portée de la garantie :	Blessure subie par l'assuré lors de sa participation à un entraînement, une tournée, une compétition approuvés par Canada Alpin et comprenant le déplacement aller-retour.

Garantie	**Montant**
Capital assuré (toutes les classes)	25 000 $
Invalidité totale permanente	25 000 $

Remboursement de dépenses paramédicales en cas d'accident

** Montant combiné maximum de 15 000 $ par assuré, par accident*

Infirmier ou infirmière	5 000 $
Ambulance	10 000 $
Chambre d'hôpital semi-privée	compris
Location de fauteuil roulant, poumon d'acier ou autre matériel	5 000$
Honoraires de physiothérapeute certifié (40$/visite)	1 000 $
Chiropraticien sur ordonnance	5 000$ Médicaments compris Prothèse
auditive, béquilles, attelles attelles, plâtres, bandage herniaire, appareil orthodontique	750$
Spécialiste approuvé	5 000$

Protections additionnelles	**Montant**
Réadaptation	15 000 $
Rapatriement	15 000 $
Modification résidentielle ou du véhicule	15 000 $
Transport de la famille	15 000 $
Fracture	500 $
Transport d'urgence par taxi	50 $
Lunettes et lentilles cornéennes	200 $
Prothèses dentaires et ponts	500 $
Transport spécial (par voyage)	150$
Hébergement à l'hôtel (par nuit)	50$

Remboursement de dépenses pour soins dentaires en cas d'accident

** Montant combiné maximum de 3 000 $ par assuré, par accident*

Ce sommaire ne constitue pas une garantie d'assurance et est assujetti aux modalités énoncées dans la police. Il a pour objet de fournir certains renseignements de base sur la garantie qui est décrite en détail dans la police•cadre n° SRG 9144071, en dossier à Alpine Canada Alpin.
En cas de divergence entre ce sommaire et la police, cette dernière prévaudra.

BFL CANADA

Halifax Québec Montréal Ottawa Toronto Winnipeg Calgary

POLICE D'ASSURANCE

ALPINE CANADA ALPIN

ACCIDENT DE SPORT

Alpine Canada Alpin (ACA)

URGENCE MÉDICALE HORS DU PAYS

Police no :	SRG 9144072	
Pour déclarer un sinistre :	1 877 317-8060	Service local des réclamations (heures d'ouverture de 8 h 45 à 16 h 45, heure de l'Est)
	1 877 204-2017	Services d'assistance AIG Canada et États-Unis (24 heures)
	0 715 295-9967	Services d'assistance AIG ailleurs dans le monde (24 heures, appel à frais virés)*

** Si vous avez de la difficulté à avoir la ligne lorsque vous être outremer, veuillez consulter les directives d'appels internationaux auprès de votre OSN*

Assureur : La Compagnie d'assurance AIG du Canada
Courtier d'assurance : BFL CANADA risques et assurances Inc.
Période d'assurance : du 1er juillet 2015 au 1er juillet 2016

Admissibilité : Tous les athlètes de ski alpin, de ski para-alpin et de ski cross, gérants, entraîneurs et officiels inscrits au registre de Canada Alpin.

Classe 1 : Obligatoire pour les athlètes FIS/CIP niveau national et développement et les entraîneurs (durée maximale du voyage **60 jours**)*

Classe 2 : Obligatoire pour tous les athlètes internationaux détenteurs de cartes FIS/CIP et les athlètes Non-FIS qui voyagent hors de l'Amérique du nord. Recommandée aux entraîneurs et officiels de discipline qui se déplacent à l'extérieur du pays. (durée maximale du voyage **30 jours**)*

Classe 3 : Obligatoire pour tous les athlètes provinciaux détenteurs d'une carte FIS/CIP et recommandée aux athlètes Non-FIS/CIP, entraîneurs et officiels qui se déplacent à l'extérieur de leur province, mais qui ne voyagent pas hors du Canada.

Classe 4 : Obligatoire pour les athlètes Non-FIS, les entraîneurs et les officiels qui voyagent aux ÉU seulement, sujet à approbation de voyage (un seul voyage d'une durée maximale de **7 jours**)*.

Classe 5 : Obligatoire pour les athlètes Non-FIS, les entraîneurs et les officiels qui voyagent aux ÉU seulement, sujet à approbation de voyage. (un seul voyage d'une durée maximale de **14 jours**)*.

*Veuillez communiquer avec ACA pour vous prévaloir de journées additionnelles hors du pays.

Portée de la garantie : Protection en cas d'urgence médicale du membre assuré en déplacement hors du Canada , pour participer à un entraînement, une tournée, une compétition prévus, approuvés et supervisés par Canada Alpin.

La durée maximale du déplacement ne doit pas excéder **(soixante) 60** jours. Pour toute prolongation de cette durée hors de la province ou du pays, communiquer avec Canada Alpin.

Garantie	**Montant**
Maximum à vie par personne assurée	1 000 000 $
Évacuation d'urgence	100 000 $
Rapatriement	25 000 $
Annulation de voyage	compris
Hospitalisation d'urgence	compris
Services médicaux et thérapeutiques d'urgence	compris

Protections médicales additionnelles en cas d'accident	**Montant**
Imagerie par résonance magnétique	7 500 $
Infirmier ou infirmière	5 000 $
Soins dentaires d'urgence	2 000 $
Frais d'identification	5 000 $
Retour de véhicule	1 000 $
Transport de la famille	15 000 $
Frais remboursables	1 500 $
Transport terrestre	5 000 $
Annulation de voyage	5 000 $

La garantie pour urgence médicale hors du pays prévoit une assistance partout dans le monde aux membres assurés de l'ACSH pendant leur déplacement, sauf si les conditions locales l'empêchent. Si une blessure ou une maladie couverte en vertu de cette police collective globale nécessite une hospitalisation, **l'assureur doit être avisé dans les quarante-huit (48) heures suivant l'incident**, à défaut de quoi la réclamation des dépenses encourues pourrait être refusée ou honorée partiellement. En cas d'urgence médicale, les assurés ou une personne agissant en leur nom doivent composer le numéro des **Services d'assistance AIG ailleurs dans le monde** indiqué ci-dessus.

Ce sommaire ne constitue pas une garantie d'assurance et est assujetti aux modalités énoncées dans la police.
Il a pour objet de fournir certains renseignements de base sur la garantie qui est décrite en détail dans la police•cadre n° SRG 9144072, en dossier à Canada Alpin.
En cas de divergence entre ce sommaire et la police, cette dernière prévaudra.

BFL CANADA

Halifax Québec Montréal Ottawa Toronto Winnipeg Calgary Kelowna Vancouver

vii. Formulaire pour paiement/programme d'assurance accident et de sport - 2015-2016

SKI QUÉBEC ALPIN

Formulaire pour paiement/programme d'assurance accident et de sport - 2015-2016

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

 # Carte FIS ou Canadienne : _____ **Date de naissance :** _____

COURRIEL : _____

TÉLÉPHONE : _____

Classe 2 : Couverture hors du pays pour 30 jours consécutifs pour tous les athlètes, entraîneurs et officiels. Le retour au Canada repart le compteur à zéro pour le calcul des jours consécutifs. Une couverture supplémentaire est offerte au coût de 25$ par semaine.
Classe 3 : Couverture hors de la province, mais non à l'extérieur Canada pour tous les athlètes, entraîneurs et officiels.
Classe 4 : Couverture pour un voyage d'une durée **maximum de 7 jours** aux États-Unis
Classe 5 : Couverture pour un voyage d'une durée **maximum de 14 jours** aux États-Unis

La durée maximale du déplacement ne doit pas excéder (soixante) 60 jours. Pour toute prolongation de cette durée hors de la province ou du pays, communiquer avec Ski Québec alpin.

Encerclez la couverture désirée

Assurance PAAS	Coût
Classe 2	354,00 $
Classe 3	100,00 $
Classe 4	102,00 $
Classe 5	117,00 $
Frais supplémentaires par semaine*	25,00 $

* Disponible avec la classe 2 seulement

Paiement : **CHÈQUE** ☐ **VISA** ☐ **MASTERCARD** ☐

Nom sur la carte de crédit : _____

 # Carte : _____ **EXP.** _____

Signature du détenteur de la carte : _____

L’assurance ne sera pas activée s’il manque le paiement.

Vous avez le choix de payer le programme d’assurance accident et de sport par chèque ou par carte de crédit.

Chèque : Fait à l'ordre de : Ski Québec Alpin
Pour l'envoi du chèque par la poste (si vous choisissez ce mode de paiement) :
Ski Québec Alpin
Att : Geneviève Coulloudon
4545 Pierre De-Coubertin
Montréal (QC) H1V 0B2
Il est également possible de remettre vos formulaires en personne. **(Sur rendez-vous seulement)**